

N° 2022-128

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST PIERRE D'ALBIGNY  
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT AU SEIN DE L'ESPACE  
MUSICAL D'AIME**

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 6
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au conseil qu'un des postes nécessaires pour assurer les cours à l'Espace Musical est pourvu par voie de mise à disposition.

Ainsi la commune de Saint Pierre d'Albigny met un enseignant en euphonium à la disposition des Versants d'Aime depuis de nombreuses années.

La dernière convention est arrivée à échéance le 30/06/2022 ; il propose donc de la renouveler pour une nouvelle année scolaire, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 Juillet 2023.

Le Président rappelle que la mise à disposition de cet agent implique que l'établissement d'accueil rembourse à l'établissement d'origine le montant de la rémunération, des charges sociales correspondant à la partie du service effectué auprès d'elle par l'agent mis à disposition, conformément aux dispositions du décret n° 2008- 580 du 18 juin 2008.

Il précise que la convention proposée fixe notamment les conditions d'intervention et de rémunération du professeur qui sont, pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 3 h 40 par semaine à compter de septembre
- 54.48 € / heure (rémunération + charges patronales) + frais de déplacement.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2008- 580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux,

Vu la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent pour assurer les cours d'euphonium à l'Espace musical,

EXPRIME son accord pour la mise à disposition au profit des Versants d'Aime d'un enseignant en musique de la Commune de Saint Pierre d'Albigny, à raison de 3 h 40 par semaine, pour l'année scolaire 2022/2023,

APPROUVE les conditions de rémunération proposées, à savoir 54.48 € / heure (salaire chargé) + frais de déplacement au tarif en vigueur,

AUTORISE le Président à accomplir toute formalité pour ce faire et à signer la convention de mise à disposition correspondante avec la Commune de Saint pierre d'Albigny,

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette mise à disposition sont inscrits au budget primitif.

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARSENUS  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX